

Charte de fonctionnement du comité directeur et du bureau

Participer aux instances de la ligue (Bureau et CD) impose une responsabilité et un engagement moral.

Les membres de ces instances ne sont pas les représentants de leur club, mais sont élus à titre individuel, pour gérer et représenter la ligue entière.

Etre membre du CD ou du Bureau signifie que l'on est de fait un représentant de la ligue, et qu'à ce titre la parole et les propos des membres sont perçus comme tels par les clubs et les licenciés, et qu'il convient donc de mesurer la portée de ses propos.

Même si ses représentants sont élus par les clubs, une ligue régionale est une instance déconcentrée de la FFB. Elle est donc tenue d'appliquer la politique définie par la fédération et de faire respecter son règlement.

Les réunions :

- Présence/absence:
 - o Il est évident qu'un membre peut ne pas être disponible tout le temps.
 - o La courtoisie élémentaire impose - sauf cas de force majeure - de prévenir le ~~CD~~ secrétariat en cas d'indisponibilité.
 - o Le règlement intérieur de la ligue prévoit une exclusion au bout de 3 absences non-excuses.
- Réunions :
 - o Les réunions de bureau et réunions de comité Directeur comportent un ordre du jour, préparé et envoyé à l'avance. Cet ordre du jour comporte des questions diverses permettant d'aborder des points non prévus. Toutefois, il est recommandé de donner à l'avance au secrétariat les sujets divers à aborder, pour l'intégration dans l'ordre du jour, en fonction des priorités et de la durée des réunions.
 - o Compte-tenu de la taille du territoire et de la disponibilité des membres, elles peuvent se dérouler sous forme de conférence téléphonique.
- Votes : Certains points peuvent nécessiter un vote, hors réunion. Il est possible de faire une consultation sur des points précis. Ces points font l'objet d'une ou plusieurs résolutions soumises au vote par mail, ou par internet sur site spécialisé.
- Les réunions du comité directeur sont suivies d'un compte-rendu publié sur le site de la ligue, après diffusion aux membres du CD pour d'éventuelles corrections. En dehors du compte-rendu officiel diffusé par le secrétariat, les compte-rendus internes sont à l'usage exclusif des membres du comité directeur, et les propos n'ont pas à être diffusés à l'extérieur.

Des personnes non élues – représentants locaux ou experts - peuvent être invitées lors des réunions, pour consultation et avis. Ces personnes ne participent pas aux votes.

Les échanges de mails représentent une source de polémiques et de "règlements de comptes". Il convient donc d'utiliser la messagerie électronique avec circonspection.

Quelques règles simples pourraient éviter beaucoup d'échanges rugueux :

- Prendre le temps de la réflexion avant de répondre à un mail.
 - Peser les propos de vos mails, pour éviter de froisser inutilement votre ou vos interlocuteurs.
 - Répondre à tous **seulement** quand c'est nécessaire.
- Répondre **seulement à l'envoyeur**, pour éviter les polémiques et les indiscretions.